



**Arrêté du maire  
de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE**

**OBJET :**

**ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX.**

**La Maire de BLOYE, Haute-Savoie,**

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 09 janvier 2026 faite par la société PORCHERON FRERES ET CIE, Monsieur Nicolas SONDARD,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route Départementale 910, Route d'Albens dans un but de sécurité publique afin de permettre des travaux de confection de massif + pose ensemble éclairage par la société PORCHERON FRERES ET CIE du lundi 09 mars 2026 au dimanche 29 mars 2026,

VU l'intérêt général ;

**ARRÈTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux seront réalisés sur la Route Départementale 910, Route d'Albens, pour une durée de 21 jours calendaires du lundi 09 mars 2026 au dimanche 29 mars 2026 de 08h00 à 17h00. Le sens de circulation concerné sera les sens des Points de Repères (PR), avec circulation alternée par feux tricolores. Les travaux seront des travaux de confection de massif + pose ensemble éclairage par la société PORCHERON FRERES ET CIE (cf. demande d'arrêté de police de la circulation + plan). L'intervention des travaux durera 21 jours calendaires du 09/03/2026 au 29/03/2026.

**Article 2** : La sécurisation sera mise en place par la société PORCHERON FRERES ET CIE. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société PORCHERON FRERES ET CIE, Madame la Maire de Bloye, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Martial SADDIER, Monsieur le Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Nicolas SONDARD, la société PORCHERON FRERES ET CIE,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage en date du :

Madame la Maire,  
Isabelle BOUCHET



Fait à BLOYE, le 12 janvier 2026  
**Madame la Maire,  
Isabelle BOUCHET**

